

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

CANTON CUSSET NORD

ARRONDISSEMENT
VICHYCOMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**ARRETE DU MAIRE N° 2013/055
en date du 16 avril 2013****ARRETE INSTAURANT DES PANNEAUX « STOP »
CARREFOUR
RUE DES BORDES – RUE DE BEAUSOLEIL****Le Maire de la Commune de Creuzier-le-Vieux,****VU** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité rue des Bordes et rue de Beausoleil,

ARRETE**Article 1^{er} :** Le carrefour rue des Bordes / rue de Beausoleil est modifié
comme suit :**Voies arrêtées :** rue de Beausoleil
rue des Bordes partie venant du Nord**Voies protégées :** rue des Bordes (partie venant de la rue de Vichy)**Article 2:** La signalisation sera mise en place par les services techniques de la
commune.**Article 3 :** Le Commissaire de Police de Vichy, le Garde-Champêtre, ou toutes
personnes habilitées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'application du présent arrêté.Fait à Creuzier-le-Vieux, le 16 avril 2013
Le Maire,**Jean-Claude TULOUP**